

Rentrée

2019



Ecole Inclusive et AESH : l'envers du décor !

Réaction au communiqué de presse de M. BLANQUER, suite au Comité de suivi

sur l'école inclusive de novembre 2019

Le Ministre s'auto-satisfait...	Le SE-UNSA fait le constat de réalités locales....
Il annonce... <i>Une école transformée</i>	La circulaire école inclusive date du 29 Juillet !!! 2 mois de fonctionnement dans l'urgence de la rentrée, personne n'ose prétendre que c'est la « réussite de l'école inclusive » !
<i>Des recrutements massifs d'AESH</i>	Ce sont, dans la majorité des cas, des transformations de contrats aidés, ou des CDD annuels, en CDD de 3 ans; voire de recrutements pour remplacer des AESH qui ont préféré quitter la fonction !
<i>Une augmentation de la quotité de temps de travail</i>	C'est l'ajustement des salaires sur le nombre d'heures effectivement passées auprès des élèves (ex : certains passent d'un mi-temps à une quotité de 52 % : gain mensuel près de 10 euros !)
<i>Des contrats « moins précaires »</i>	Sauf que ces dits contrats n'ont pas été envoyés aux collègues AESH, qu'ils n'ont pas pu être signés à temps pour la rentrée, et que les retards de rémunération ont été massifs.
<i>Un interlocuteur unique (mail et téléphone) à destination de tous</i>	Ce guichet unique départemental est présenté comme la solution pour parents, enseignants et AESH... Il n'a pas été opérationnel immédiatement à la rentrée dans de nombreux départements. Il a surtout servi à "balader" les AESH de service en service pour ce qui concernait leur contrat et leur affectation dans les écoles et établissements. Les appels ont été très nombreux, certes, mais surtout liés à la situation administrative inadmissible de la rentrée 2019.
<i>Une amélioration des rémunérations</i>	Il y a urgence ! Les services de gestions sont débordés, et les retards encore nombreux... Il manque des éléments de rémunération, l'indemnité compensatrice de la CSG, le Supplément familial de traitement... Les avances sur salaire de Septembre ont été nettement insuffisantes, renforçant la difficulté quotidienne des collègues déjà régulièrement « sur le fil », avec leur faible rémunération et leur temps partiel imposé.
<i>Une formation et une prise en compte des frais de déplacements</i>	Les AESH n'ont toujours pas été destinataires d'une information sur leurs interlocuteurs administratifs... Comment sont-ils informés des plans de formation ? Comment s'inscrivent-ils ? Faut-il demander à bénéficier d'une prise en charge de ses frais de déplacement ? Comment faire état des kilomètres parcourus (accès au logiciel) ?